

BAKOM	
29. NOV. 2021	
Reg. Nr.	
DIR	
BO	
M	X
IR	
TP	
KF	
RA	

OFCOM
Office fédéral de la communication
Division médias
A l'attention de Mme Bettina Nyffeler
et M. René Wehrlin
Rue de l'Avenir 44
Case postale 256
2501 Bienne

Nyon, le 18 novembre 2021
N/réf. : DR/sd

NRTV Nyon Région Télévision

Révision partielle de l'Ordonnance sur la radio et la télévision

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des prochaines adaptations par le Conseil fédéral des concessions radios et télévisions privées de Suisse, nous apprenons que l'OFCOM souhaite redessiner les régions des zones de diffusion télévisuelle.

Les changements à venir nous concernent directement, car il s'agit d'une modification de la concession « Zone Genève » qui couvrait jusqu'alors Genève et le district de Nyon, par la suppression du district de Nyon de cette concession, qui ne serait dès lors plus destinée qu'à la Ville et Canton de Genève.

Si cette décision devait être appliquée, cela aurait pour impact que le district de Nyon serait amputé d'un média qui, jusqu'alors, était financé par la quote-part de la redevance pour s'intéresser et couvrir la région de Nyon. De cette manière, on appauvrirait l'une des régions les plus dynamiques du pays d'une manne fédérale médiatique qui était pourtant la bienvenue, notamment en ces temps difficiles pour les médias.

Par ailleurs, nous sommes surpris d'apprendre que le montant de la quote-part de plus de frs 3,2 mio perçus par Léman Bleu, titulaire de cette concession, ne diminuerait pas et pourrait désormais être utilisé à 100 % pour ne couvrir que Genève et ses intérêts, y compris en France voisine (alliance avec TV8 Mont-Blanc, etc.).

Quant à La Télé (Vaud-Fribourg), l'argument qu'elle couvre déjà la région de La Côte, et donc le district de Nyon, et que Léman Bleu fait « doublon », est contesté. En effet, contrairement à Léman Bleu, La Télé n'a jamais vraiment couvert la région nyonnaise, car elle est beaucoup trop excentrée par rapport à sa ligne éditoriale fribourgo-lausannoise.

./.

Il y a d'ailleurs fort à douter que cette modification dynamisera la couverture journalistique de La Télé sur La Côte.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à cette stratégie d'appauvrissement de la présence médiatique sur La Côte et vous proposons d'attribuer directement à notre association un mandat de prestation pour garantir une couverture journalistique de qualité de la zone géographique qui vit le plus fort développement économique de Suisse après Zurich.

Si un tel mandat – ou concession – ne peut être octroyé directement à NRTV, alors il serait bien d'assortir le mandat de La Télé ou de Léman Bleu – qui garde 100% de la quote-part qui était destinée au district de Nyon (qui compte plus de 100'000 habitants) d'une obligation de diffuser une « fenêtre consacrée à La Côte » et dont le mandat de production serait confié à Communyon, et donc à la rédaction de NRTV.

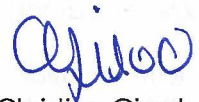
Le calcul du montant assorti au mandat de production de cette fenêtre « La Côte » est relativement aisé. Léman Bleu perçoit actuellement Frs 3,2 mio de la Confédération pour informer via son mandat de la « Zone Genève ». Avec le district de Nyon, cela concerne 600'000 habitants potentiels ; sans le district de Nyon, cela ne concerne plus que 500'000 personnes, ce qui fait que la disparition du district de Nyon lui couperait 1/6e de son audience visée. Le 1/6e de Frs 3,2 mio correspond à Frs 533'333.-, montant qui pourrait être attribué à l'association Communyon pour produire la « fenêtre consacrée à La Côte ». Une telle contrainte, imposée à Léman Bleu, conviendrait tout à fait à notre région.

En vous remerciant de votre attention et de votre prochaine détermination, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le président

La secrétaire


Daniel Rossellat


Christine Girod

c.c. Etat de Vaud, BIC, M. Yoann Goy et M. Laurent Koutaissoff
Centre patronal, M. Pierre-Gabriel Bieri